Offrir une valeur par l'entremise d'une réglementation de la vérification de calibre mondial

CPAB
CCRC

RAPPORT ANNUEL 2010 DU CONSEIL
CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

Offrir une valeur stratégique

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) offre une valeur stratégique à ses divers intervenants par l'entremise d'une réglementation de la vérification de calibre mondial. En inspectant les cabinets qui vérifient les émetteurs assujettis au Canada, le CCRC contribue à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière en favorisant une vérification indépendante de haute qualité. Alors que le CCRC amorce une nouvelle étape de son développement, il améliorera ses capacités à titre d'organisme de réglementation de haute qualité dans quatre secteurs clés.

- **Application constante d'une méthodologie rigoureuse**
  Pour offrir une valeur stratégique, il faut communiquer des résultats d'inspection utiles et pertinents aux cabinets, notamment des commentaires sur les causes fondamentales des déficiences. Ainsi, les cabinets acquièrent une compréhension unique non seulement de leur rendement, mais aussi des questions et pratiques relatives au risque de la vérification. Le CCRC s'efforce de mener des inspections de haute qualité et de formuler des constatations fondées sur le risque, et ce, de manière efficiente et en temps opportun. Pour ce faire, il s'appuie sur les normes actuelles et applique une méthodologie rigoureuse de manière uniforme.
- **Culture de la responsabilité**
  Évoluant en tant qu'organisme de réglementation, le CCRC continue à assumer plus pleinement l'obligation de rendre des comptes qui est intégrée à son mandat. Pour réussir, le CCRC doit accroître l'obligation de rendre des comptes à tous les paliers de l'organisme afin que les rôles, responsabilités et interdépendances de chaque division et de chaque individu soient clairs. La façon dont l'obligation de rendre compte est mise en oeuvre doit également entraîner récompenses et conséquences.
- **Compétences avancées pour une évaluation plus approfondie du risque**
  Ayant réussi à recruter des talents de premier rang, le CCRC doit maintenant se concentrer sur le perfectionnement et la fidélisation de ses employés. Les compétences du personnel doivent évoluer, passant de celles associées aux vérificateurs à celles exigées des organismes de réglementation de la vérification efficaces.
- **Détermination des principaux risques associés aux pratiques de vérification**
  Le CCRC a renforcé sa capacité à évaluer le risque et utilise désormais un processus d'analyse du risque plus robuste pour repérer les cabinets et les missions à haut risque. À l'avenir, la méthodologie d'inspection du CCRC devra devenir plus stratégique, plus apte à évaluer le risque et représenter une pertinence accrue pour les cabinets participants.

TABLE DES MATIÈRES

2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
5 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCRC
6 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
12 COMITÉ DE GESTION DU CCRC
13 ACTIVITÉS D'INSPECTION
16 RAPPORT DE GESTION
20 BUDGET D'EXPLOITATION DU CCRC, 2011
22 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
23 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
24 ÉTATS FINANCIERS
31 RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL

MISSION DU CCRC:

CONTRIBUER À LA CONFIANCE DU PUBLIC ENVERS L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS ASSUJETTIS AU CANADA PAR UNE RÉGLEMENTATION EFFICACE ET EN FAVORISANT UNE VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DE HAUTE QUALITÉ.

… à nos intervenants

L'établissement de bonnes relations avec les principaux intervenants est crucial à la réussite du CCRC. L'organisme est en voie d'élaborer un programme complet visant à améliorer les communications auprès des intervenants, notamment la communauté d'investisseurs, les comités de vérification, les cabinets de vérification et les organismes de réglementation, et à consolider sa présence auprès de ces derniers.

COMMUNAUTÉ DES INVESTISSEURS	Des vérifications de haute qualité stimulent la confiance de tous les investisseurs (depuis les grandes institutions jusqu'aux particuliers) envers l'intégrité des états financiers produits par les sociétés ouvertes du Canada. Dans le cadre de sa vérification, un vérificateur acquiert une compréhension profonde des activités d'une société et de ses systèmes et processus connexes. Le CCRC, quant à lui, formule des recommandations découlant de ses activités d'inspection qui, si elles sont mises en œuvre par les cabinets de vérification participants, ajoutent de la valeur à la qualité de la vérification. Cela devrait réduire d'éventuelles déficiences de vérification.
COMITÉS DE VÉRIFICATION	Les comités de vérification jouent un rôle de gouvernance important en matière de surveillance et de contrôle à l'échelle d'une entité. Le CCRC estime qu'une amélioration soutenue des communications réciproques entre les cabinets et les comités de vérification ne peut que rehausser la qualité des travaux de vérification. En 2010, le CCRC a été plus présent auprès des comités de vérification et continuera dans cette foulée au cours de la prochaine année.
CABINETS DE VÉRIFICATION	Chaque année, le CCRC inspecte tous les cabinets qui comptent au moins 100 émetteurs assujettis parmi leurs clients de vérification, ce qui représente 99,5 % du marché total selon la capitalisation boursière. Cette catégorie regroupe maintenant 15 cabinets. Le CCRC inspecte aussi régulièrement les cabinets qui comptent moins de 100 émetteurs assujettis parmi leurs clients de vérification. Ces cabinets comptent pour près de 6,9 milliards de dollars selon la capitalisation boursière.
ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION	Le CCRC collabore avec divers organismes de réglementation nationaux et provinciaux du Canada, notamment le Bureau du surintendant des institutions financières, les commissions de valeurs mobilières provinciales, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, ainsi que les instituts et associations de comptables du fédéral et des provinces. En outre, le CCRC est membre du International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR), qui contribue à développer des ententes coopératives avec d'autres autorités nationales de surveillance de la vérification, et qui encourage des échanges sur des techniques d'inspection des vérificateurs, les résultats et les mesures correctives.

CPAB
CCRC

Offrir une valeur stratégique

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes offre une valeur stratégique à ses divers intervenants par l'entremise d'une réglementation de la vérification de calibre mondial. Ces intervenants sont des investisseurs et autres utilisateurs d'états financiers ainsi que la population en général du Canada, qui tirent profit de l'intégrité de l'information financière, nécessaire à des marchés financiers dynamiques et efficients. En inspectant les cabinets qui vérifient les émetteurs assujettis du Canada, le CCRC contribue à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière en favorisant une vérification indépendante de haute qualité.

Au cours de ses six premières années d'activité, le CCRC s'est surtout concentré sur la conception et la mise en œuvre d'une méthodologie d'inspection apportant une valeur importante pour les cabinets qui offrent des services de vérification aux émetteurs assujettis. En 2009, le CCRC a amorcé une nouvelle étape de son développement. Le plan stratégique de l'organisme a défini une nouvelle vision : être perçu comme un organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial à la fois sur son territoire et à l'échelle internationale. Le CCRC a adopté au cours de la première année de son plan stratégique un certain nombre de mesures pour concrétiser cette vision, en investissant notamment des sommes importantes dans la gestion des ressources humaines, la méthodologie d'inspection, la technologie et les systèmes, les relations avec les intervenants et les affaires réglementaires.

LA QUALITÉ DES VÉRIFICATIONS MENÉES AU CANADA CONTINUE D'ÊTRE SAINE

S'appuyant sur son plan stratégique, le CCRC offre une nouvelle proposition de valeur à ses intervenants clés. L'organisme fonctionne à un niveau plus stratégique et fait preuve de pertinence sous forme de valeur ajoutée pour les nombreux cabinets de vérification qu'il surveille.

Depuis sa constitution en 2003, le CCRC a publié sept rapports publics annuels regroupant ses résultats d'inspection. Les cinq premiers rapports publics résumaient les constatations découlant des inspections. Il y a deux ans, le CCRC a changé d'approche afin de cibler les causes fondamentales des déficiences constatées au niveau de la vérification et faire ressortir les principales recommandations pouvant avoir l'incidence la plus importante sur l'amélioration de la qualité de la vérification. Le CCRC a également renforcé sa capacité à évaluer le risque et utilise désormais un processus d'analyse du risque plus robuste pour repérer les cabinets et les missions à plus haut risque.

Au cours des sept années pendant lesquelles il a mené des inspections, l'organisme a constaté plusieurs exemples de travaux de vérification de haute qualité. Plusieurs cabinets ont énormément amélioré la qualité de la vérification en mettant en œuvre les recommandations du CCRC, alors que d'autres ont lancé leurs propres initiatives pour améliorer la qualité à cet égard. De façon générale, le CCRC estime que la qualité des vérifications menées au Canada continue d'être saine.

Les investisseurs peuvent généralement se fier à l'intégrité des états financiers des sociétés ouvertes ayant été vérifiés au Canada. Plus précisément, la qualité de la vérification est généralement bonne pour les clients les plus importants et complexes des principaux cabinets de vérification. Mais la qualité de la

vérification n'est pas la même pour toutes les missions de tous les cabinets et même au sein des cabinets réputés, des déficiences occasionnelles peuvent nuire à la qualité des travaux.

De façon analogue, les missions inspectées de cabinets de vérification de moindre envergure se consacrant en priorité à une clientèle issue d'un secteur que ceux-ci maîtrisent étaient aussi de bonne qualité. Pour de tels cabinets, les problèmes sur le plan de la qualité de la vérification s'expliquent le plus souvent par le fait qu'ils vérifient très rarement des sociétés ouvertes, ou par le fait qu'ils effectuent des vérifications d'émetteurs assujettis hors de leur zone de confort. Cela peut également être le cas dans des cabinets d'envergure. En effet, certains bureaux ou associés peuvent, à l'occasion, participer à des vérifications présentant des complexités qui sortent de leur champ de compétence.

Le CCRC estime que les vérificateurs de sociétés ouvertes du Canada doivent veiller à assurer l'amélioration continue de la qualité de la vérification. Or, dans l'ensemble, le CCRC a constaté bien peu d'amélioration de la qualité de la vérification depuis 2009.

Le CCRC s'inquiète également du fait que certains facteurs, notamment les pressions sur les honoraires des cabinets de vérification, l'incertitude économique, la pénurie imminente de compétences professionnelles et le passage aux nouvelles normes de comptabilité et de vérification, nuisent à la qualité des travaux de vérification.

> LE SUCCÈS DU CCRC REPOSE SUR LE RECRUTEMENT, LE PERFECTIONNEMENT ET LA FIDÉLISATION DE CANDIDATS DE PREMIER ORDRE

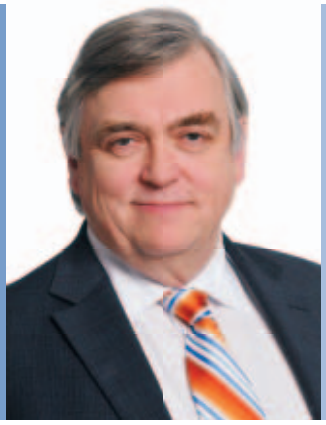

Nick Le Pan
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Mise à jour du plan stratégique

En novembre 2010, le conseil d'administration et la direction du CCRC se sont penchés sur le plan stratégique afin d'évaluer les progrès accomplis pendant l'exercice et confirmer la pertinence de la direction principale du plan.

Le conseil a confirmé à nouveau la mission et la vision du CCRC et affirmé que l'élargissement du mandat de l'organisme n'était pas une priorité pour l'instant. Du point de vue de la marque, le CCRC a adopté un certain nombre de mesures en 2010 pour accroître sa visibilité, notamment en participant à des tables rondes avec des comités de vérification et en commandant un sondage sur le rendement du CCRC à titre d'organisme de réglementation auprès des cabinets. Il reste du travail à faire sur le plan de la visibilité du CCRC, puisque les membres de la communauté d'affaires, les émetteurs assujettis et les investisseurs comprennent mal ou peu la mission de l'organisme. De plus, l'intégrité de l'information financière et la qualité de la vérification dépendent des efforts des émetteurs assujettis et de leurs comités de vérification, et ne relèvent pas uniquement des cabinets de vérification et du CCRC.

Selon son approche de gestion du risque, le CCRC s'appuie sur le principe directeur suivant : tolérance zéro pour le risque d'atteinte à sa réputation. Le risque émane de trois principaux secteurs : échec des inspections; sécurité des données; et capital humain. Le CCRC cherche en tout temps à mitiger ces risques. Si le CCRC ne s'attend pas à ce qu'un échec de la vérification ne survienne jamais, l'organisme s'attend toutefois à ce que ses inspections relèvent des faiblesses qui, une fois corrigées, peuvent réduire de façon appréciable la probabilité et l'incidence de déficiences sur le plan de la vérification. La sécurité des données a trait à la protection des renseignements sur les cabinets de vérification et les émetteurs assujettis, qui sont stockés dans le système informatique du CCRC. Du point de vue du capital humain, le succès du CCRC repose sur le recrutement, le perfectionnement et la fidélisation de candidats de premier ordre, et l'organisme a fait d'importants progrès à cet égard en 2010.

Comme c'est le cas pour toute organisation, le CCRC a besoin de financement et de ressources pour s'acquitter de sa mission et de son mandat, ainsi que pour mettre en œuvre ses plans stratégiques et opérationnels. Le CCRC devra prouver la valeur et la pertinence de ses principales activités d'inspection, et faire preuve de transparence et d'efficacité quant à l'utilisation de ses ressources. Bien que le CCRC ait augmenté les cotisations facturées aux vérificateurs d'émetteurs assujettis en 2010, l'organisme estime qu'il sera capable d'assurer l'excellence de ses activités principales sans augmentation supplémentaire.

Gouvernance

En 2009, le CCRC a apporté un certain nombre de modifications à sa structure de gouvernance pour améliorer l'obligation de rendre des comptes, son efficacité et sa collaboration avec les organismes provinciaux de réglementation d'expertise comptable. Ces changements ont été pleinement mis en œuvre. Le CCRC accepte ouvertement que le Collège des gouverneurs et les commissions des valeurs mobilières pertinentes supervisent son efficacité, conformément à la loi. Le CCRC doit d'abord rendre des comptes à son conseil d'administration, lequel est entièrement indépendant de la profession de vérificateur régie par le CCRC. En 2010, sous l'égide de la législation ontarienne, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a examiné le mandat et la gouvernance du CCRC. La CVMO a émit un rapport positif au Conseil des gouverneurs et au gouvernement ontarien, indiquant que le CCRC remplissait son mandat. Les suggestions du CVMO, à savoir que le CCRC devrait divulguer la rémunération des membres de la direction et du conseil d'administration et inclure un budget commenté dans son rapport annuel, ont été adoptées dans le présent rapport annuel.

À mesure que le CCRC deviendra un organisme reconnu envers la législation d'autres provinces, ce type de supervision sera plus fréquent. Le CCRC privilégie une démarche coordonnée par les différentes provinces pour assurer l'efficacité du processus.

Wendy Dobson et Ron Gage, FCA, ont quitté le conseil d'administration en 2010, au terme de leur mandat. Je les remercie de la contribution judicieuse et remarquable qu'ils ont apportée au CCRC. L'organisme a également accueilli en 2010 un nouveau membre au sein de son conseil, Sheryl Kennedy.

Conclusion

Je souhaite remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur appui et leur travail assidu en 2010. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au directeur général Brian Hunt, à l'équipe de direction et au personnel pour leurs remarquables efforts et leur engagement soutenu envers la création d'une valeur stratégique à titre d'organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial.

Nick Le Pan
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Membres du conseil d'administration du CCRC

Nick Le Pan
PRÉSIDENT DU CONSEIL
ANCIEN SUPERINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, BUREAU DU SUPERINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, OTTAWA, ONTARIO

Ian Bourne
PRÉSIDENT, BALLARD POWER INC.; ADMINISTRATEUR, GROUPE SNC-LAVALIN, OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA, WAJAX CORPORATION ET CANADIAN OIL SANDS LIMITED; ET DIRECTEUR DES FINANCES À LA RETRAITE DE TRANSALTA CORPORATION, CALGARY, ALBERTA

Ken Crump
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, COAST WHOLESALE APPLIANCES INCOME FUND; VICE-PRÉSIDENT, ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION, CONSEIL DE COMMUNITY LIVING BRITISH COLUMBIA, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Guy Fréchette
ANCIEN VICE-PRÉSIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ERNST & YOUNG S.E.N.C.R.L./S.R.L. ET ANCIEN ASSOCIÉ DIRECTEUR POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, MONTRÉAL, QUÉBEC

Sheryl Kennedy
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, PROMONTORY FINANCIAL GROUP CANADA ET ANCIENNE SOUS-GOUVERNEURE DE LA BANQUE DU CANADA, TORONTO, ONTARIO

Gary Porter
ANCIEN DIRECTEUR ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PLACEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO ET COFONDATEUR À LA RETRAITE DE PORTER HÉTU INTERNATIONAL, BROCKVILLE, ONTARIO

Jocelyn Proteau
PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BTB REAL ESTATE INVESTMENT TRUST ET ANCIEN PRÉSIDENT, CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE DU CANADA, DE LA FINANCIÈRE STANDARD LIFE INC. ET DE LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE STANDARD LIFE, MONTRÉAL, QUÉBEC

Alain Rhéaume
FONDATEUR ET ASSOCIÉ DIRECTEUR, TRIO CAPITAL INC., ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES, QUÉBEC, ET ANCIEN PRÉSIDENT ET CHEF DE L'EXPLOITATION, MICROCELL TELECOMMUNICATIONS, MONTRÉAL, QUÉBEC

Peter W. Roberts
ANCIEN PRÉSIDENT, CONSEIL SUR LA SURVEILLANCE DES RISQUES ET LA GOUVERNANCE, ICCA, ANCIEN DIRECTEUR DES FINANCES, SIERRA WIRELESS INC. ET ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ICABC, VANCOUVER OUEST, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Réglementation de la vérification de calibre mondial

Au cours de la dernière année, le CCRC a accru ses capacités à titre d'organisme de réglementation de premier ordre, et a accompli de grands progrès visant à concrétiser sa vision d'être reconnu comme un organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial à la fois sur son territoire et à l'échelle mondiale.

En 2010, le CCRC a également beaucoup progressé dans la mise en œuvre de son plan stratégique, et ce dernier a été analysé et mis à jour au cours de l'année pour tenir compte des réalisations effectuées à ce jour. Pour ce faire, il a fallu changer de centre d'intérêt stratégique pour que l'organisme atteigne sa vision d'ici 2012. Les efforts sont maintenant surtout axés sur deux points : le développement organisationnel et les ressources humaines.

En 2010, le CCRC a mis en place une nouvelle structure organisationnelle qui a établi une nouvelle structure de gestion avec des rôles et des responsabilités clairs pour les employés à différents niveaux. La direction a également défini des valeurs fondamentales pour l'organisme : excellence, confiance et respect. En matière de ressources humaines, la direction s'est concentrée en 2010 sur le recrutement de personnel pour que le CCRC dispose des compétences et capacités définies dans la structure organisationnelle. Le CRCC a réussi à attirer des talents de premier rang. En lien direct avec ces efforts, le CCRC se concentrera moins en 2011 sur le recrutement, et plus sur le perfectionnement du personnel et le développement des valeurs fondamentales, afin que ces dernières imprègnent l'organisme dans son ensemble. La direction se concentrera également sur l'application uniforme des politiques et de la méthodologie d'inspection.

Brian A. Hunt, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Après avoir longuement réfléchit sur le rôle principal de l'organisme, le comité de direction du CCRC a réaffirmé la nécessité de formuler des recommandations aux cabinets participants et aux autres intervenants clés qui ajoutent de la valeur à la qualité de la vérification. La proposition de valeur du CCRC est toujours constituée d'inspections disciplinées et de perspectives approfondies qui améliorent sensiblement la qualité de la vérification au bénéfice des investisseurs, des autres utilisateurs d'états financiers, des marchés financiers et de la population canadienne en général.

Pour offrir une valeur stratégique, il faut communiquer des résultats d'inspection utiles et pertinents aux cabinets, notamment des commentaires sur les causes fondamentales des déficiences. Ainsi, les cabinets acquièrent une compréhension unique non seulement de leur rendement, mais aussi des questions et pratiques relatives au risque de la vérification. Le CCRC s'efforce de mener des inspections de haute qualité et de formuler des constatations fondées sur le risque, et ce, de manière efficiente et en temps opportun. Pour ce faire, il s'appuie sur les normes actuelles et applique une méthodologie rigoureuse de manière uniforme. Il s'agit également de formuler, au besoin, des constatations suffisamment strictes tout en étant équitables, et d'imposer des exigences correspondantes aux cabinets.

Le comité de direction a également révisé et mis à jour les facteurs essentiels au succès du CCRC. Il s'agit des suivants :

- Compétences techniques et professionnelles d'avant-garde
- Méthodologie d'inspection rigoureuse
- Mesure claire des responsabilités et du rendement
- Relations solides avec les intervenants
- Assise législative considérablement élargie

Le plan stratégique du CCRC définit également dix grandes initiatives, qui représentent les principaux éléments livrables pour 2010-12. Ces initiatives sont regroupées dans quatre grandes catégories : organisation, intervenants, infrastructure et

réglementation. Bien que d'importants progrès aient été accomplis en 2010 relativement à chacune des dix initiatives, l'objectif de la direction au cours de la prochaine année est de miser sur la prochaine étape de leur mise en œuvre.

Dix principales initiatives stratégiques – 2010-12

Organisation

1. ***Définir et renforcer l'obligation de rendre des comptes dans tous les secteurs de l'organisme***
2. ***Mettre en œuvre la meilleure gestion des ressources humaines de sa catégorie***
3. ***Recruter, perfectionner et fidéliser des professionnels de premier rang spécialisés en comptabilité, en vérification et dans les IFRS***
4. ***Établir une culture consultative de haut rendement et engagée***

Intervenants

5. ***Appliquer une méthodologie d'inspection d'avant-garde qui se fonde sur le risque***
6. ***Élever la visibilité sur le plan régional et national***
7. ***Étendre les activités d'inspection fondées sur le risque à tous les cabinets***
8. ***Établir de solides relations avec les comités de vérification, la communauté d'investisseurs et les partenaires internationaux***

Infrastructure

9. ***Bâtir des systèmes robustes de surveillance interne, de communication et de mesure, et une capacité avancée de gestion de bases de données***

Réglementation

10. ***Établir une assise législative pancanadienne et une réciprocité internationale***

LE CCRC S'ENGAGE À OFFRIR AU PERSONNEL UN PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL SANS PAREIL

Organisme

Définir et renforcer l'obligation de rendre des comptes dans tous les secteurs de l'organisme

Évoluant en tant qu'organisme de réglementation, le CCRC continue à assumer plus pleinement l'obligation de rendre des comptes intégrée à son mandat. Pour réussir, le CCRC doit accroître l'obligation de rendre des comptes à tous les paliers de l'organisme afin que les rôles, responsabilités et interdépendances de chaque division et de chaque personne soient clairs. La façon dont l'obligation de rendre compte est mise en œuvre doit également entraîner récompenses et conséquences.

En 2010, le CCRC a défini les profils de chaque poste et mis en place un système d'évaluation du rendement associé à la rémunération. Le CCRC a également conçu un cadre de responsabilité (mise en place en 2011), qui définit les interdépendances entre les différents postes. Les travaux liés au programme d'avancement professionnel et de perfectionnement sont presque terminés, et le programme sera mis en place en 2011-12.

Ces mesures devraient permettre de clarifier les rôles et les responsabilités au sein de l'organisme, ce qui se traduira par une plus grande obligation de rendre des comptes ainsi que des cheminements professionnels plus clairs pour le personnel du CCRC.

Mettre en œuvre la meilleure gestion des ressources humaines de sa catégorie

Le CCRC est un organisme fondé sur le savoir du capital humain et, à titre de directeur général, je m'engage à offrir au personnel un perfectionnement professionnel sans pareil. L'investissement dans les principaux éléments de la gestion des ressources humaines est essentiel à la réussite de l'organisme. Ces éléments comprennent les suivants :

- *Base :* Le recrutement et la sélection du personnel, la rémunération et les avantages sociaux, les politiques en matière de ressources humaines, l'évaluation du rendement, l'engagement des employés et le perfectionnement professionnel
- *Valeur ajoutée :* L'aspect organisationnel, le leadership et le perfectionnement professionnel

Le CCRC a accéléré ses investissements sur le plan du capital humain afin de se préparer à l'adoption des nouvelles Normes canadiennes d'audit (NCA) et Normes internationales d'information financière (IFRS).

Un programme de perfectionnement professionnel est également en voie d'être créé afin de fournir au personnel la meilleure expérience d'apprentissage de sa catégorie en lien avec le nouveau profil de compétence de l'organisme.

Le lancement d'un nouveau système d'évaluation du rendement et de politiques en matière de ressources humaines mises à jour, de même que l'engagement du personnel dans l'évolution du CCRC à titre d'organisme de réglementation, sont bien amorcés. D'importants travaux ont été réalisés en 2010 en matière de développement de carrière et de planification de la relève. En 2011, l'organisme fera passer ses efforts de la conception à la mise en œuvre.

Recruter et perfectionner des professionnels de premier rang spécialisés en comptabilité, en vérification et dans les IFRS

Le CCRC a dû déployer d'importants efforts de recrutement en 2010 pour pourvoir plusieurs postes ajoutés suite à la nouvelle structure organisationnelle, minimiser le risque systémique et spécifique et se préparer à l'adoption des IFRS. Les initiatives de recrutement du CCRC ont été une véritable réussite en 2010. Un solide programme d'intégration, des examens de rendement durant la période probatoire de 90 jours et la poursuite d'accords de réciprocité en matière de dotation en personnel avec d'autres organismes de réglementation complètent cette initiative de recrutement.

Ayant réussi à recruter des talents de premier rang, l'organisme doit maintenant se concentrer sur le perfectionnement et la fidélisation de ses employés. Les compétences du personnel doivent évoluer, passant de celles associées aux vérificateurs à celles exigées des organismes de réglementation de la vérification efficaces. Le CCRC va également continuer à détacher certains employés auprès d'autres organismes de réglementation de la vérification afin de développer les compétences et d'offrir des occasions de perfectionnement aux employés. En 2011, le CCRC détachera du personnel au Royaume-Uni et en Australie afin de s'assurer de la disponibilité de suffisamment d'employés chevronnés dans le domaine des IFRS pour les inspections en 2012.

> LE CCRC EST EN VOIE DE METTRE EN PLACE DES PROCESSUS ET MÉCANISMES AFIN DE FAVORISER UN RENDEMENT ÉLEVÉ

Établir une culture consultative de haut rendement et engagée

Pour permettre au CCRC de concrétiser la réputation et l'impact envisagés dans son plan stratégique, sa culture doit évoluer de manière à inclure une consultation accrue. À l'interne, cela doit se faire entre les divisions Inspections et Normes et Consultation. À l'externe, il doit y avoir davantage de consultation avec d'autres organismes de réglementation de la vérification et les cabinets eux-mêmes. Des progrès importants ont été accomplis en 2010, mais d'autres efforts doivent être déployés à cet égard.

Le CCRC est en voie de mettre en place des processus et mécanismes afin de favoriser un rendement élevé par l'entremise d'investissements dans le perfectionnement professionnel et l'évaluation du rendement ainsi que dans les systèmes de rémunération. Les employés auront la chance de participer à la création de ces systèmes et entretiendront un dialogue soutenu avec la haute direction à cet égard.

Intervenants

Appliquer une méthodologie d'inspection d'avant-garde qui se fonde sur le risque

La méthodologie d'inspection du CCRC doit devenir plus stratégique, plus apte à évaluer le risque et représenter une pertinence accrue pour les cabinets participants. Le sondage mené auprès des intervenants du CCRC indique que malgré les progrès accomplis, des améliorations sont nécessaires et atteignables.

La transition nécessitera les mesures suivantes : rencontrer divers cabinets de vérification du Canada pour discuter des répercussions de l'économie sur la qualité de la vérification; se concentrer davantage sur l'uniformité et l'efficacité des inspections; assurer une analyse du risque plus rigoureuse des cabinets participants et des dossiers en vue de la sélection; instaurer une base de données des résultats des rapports d'inspections; accroître l'interaction avec les

organismes de réglementation étrangers; inspecter un plus grand nombre de cabinets; et accroître la communication avec les cabinets participants tout au long de l'année.

Une capacité accrue de prendre des décisions clés sur des questions d'inspection importantes est le point central d'un processus d'inspection plus stratégique. Cette aptitude a été définie dans le nouvel ensemble de compétences fondamentales du CCRC et, en conséquence, est mentionnée dans un certain nombre de profils de poste.

En 2010, le CCRC a modifié son modèle de risque pour mieux évaluer les risques relatifs à la qualité de la vérification. Le processus d'évaluation du risque du CCRC contribue à la juste allocation des ressources, et l'organisme est bien positionné pour faire évoluer davantage cet aspect en 2011.

Augmenter la visibilité sur le plan régional et national

Pour lui permettre de remplir sa mission de surveillance dans l'intérêt du public, le CCRC doit rehausser sa visibilité. Les intervenants doivent mieux comprendre la contribution du CCRC à la qualité de la vérification des états financiers des sociétés ouvertes au Canada, et mieux comprendre ce que nous faisons, et ce que nous ne faisons pas.

L'ouverture de bureaux du CCRC au Québec (Montréal) et dans l'Ouest canadien (Vancouver) en 2010 constitue une première étape importante à cet égard. Ces bureaux sont dirigés par des directeurs régionaux, qui sont des professionnels de haut niveau dans le domaine de la vérification et des leaders chevronnés. Ceux-ci sont responsables d'accroître la présence du CCRC sur le marché régional et de gérer directement leurs employés.

En 2010, le CCRC a également participé à des tables rondes avec des comités de vérification à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal. Organisées par des cabinets de vérification participants, ces tables rondes se sont avérées l'occasion idéale d'échanger sur plusieurs sujets, notamment le rôle et les activités du CCRC, les honoraires de vérification, le lien entre les vérificateurs et les comités de vérification, la rotation des associés de vérification et le degré de littératie financière des comités de vérification.

En s'assurant une meilleure visibilité et en consolidant sa marque, le CCRC rehaussera l'importance d'une vérification de qualité et d'une étroite surveillance des vérificateurs, et renforcera sa réputation dans la communauté des vérificateurs comme étant un employeur de choix pour des talents de premier rang. Cette initiative sera prioritaire en 2011.

Étendre les activités d'inspection fondées sur le risque à tous les cabinets

Le CCRC s'engage à étendre ses activités d'inspection fondées sur le risque aux cabinets de toute envergure. Partant de son niveau de référence de 53 inspections réalisées en 2009, le CCRC a réalisé 69 inspections en 2010 (ce qui comprend les inspections de suivi).

En 2010, le CCRC a renforcé sa capacité à évaluer le risque et utilise désormais un processus d'analyse du risque plus robuste pour repérer les cabinets et les missions à plus haut risque. Ainsi, l'organisme a optimisé l'efficacité de ses inspections. Le CCRC a aussi accru la fréquence de ses inspections menées auprès de cabinets comptant moins de 100 émetteurs assujettis. En 2011, cela se traduira par plus de 20 inspections de bureau d'émetteurs assujettis vérifiés par des cabinets et praticiens de moindre envergure. Lors d'une inspection de bureau, le cabinet soumet le dossier de vérification d'un émetteur assujetti au bureau régional du CCRC à des fins d'inspection. Les inspections de bureau ciblent uniquement la qualité de la vérification, à moins que des procédures d'inspection plus poussées s'avèrent nécessaires.

Partenariats internationaux

Le CCRC est membre du International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR), qui contribue à développer des ententes coopératives avec d'autres autorités nationales de surveillance de la vérification. L'IFIAR encourage également les échanges sur les défis qu'ont à relever d'autres organismes de réglementation de la vérification. Plus de 100 pays ont créé des organismes semblables au CCRC, et plus d'un tiers de ces derniers sont membres de l'IFIAR.

Lors d'une rencontre tenue à Madrid en septembre 2010, les membres de l'IFIAR ont discuté des principes directeurs de l'IFIAR. Le CCRC a encouragé l'IFIAR à faire preuve de davantage d'initiative en matière de recrutement de nouveaux membres, puisque quelques pays du G20 ne font toujours pas partie de l'IFIAR.

Le CCRC joue également un rôle actif dans le Comité des politiques publiques mondiales (GPPC)/Groupe de travail de l'IFIAR. Ce groupe de travail, composé de

réseaux comptables internationaux et de membres de l'IFIAR, a conçu un cadre de discussion pour les sujets touchant à la qualité de la vérification qui intéressent à la fois le GPPC et les membres de l'IFIAR. Je suis le président de ce groupe de travail.

Le CCRC collabore avec d'autres organismes de réglementation dans le monde pour augmenter l'efficacité de la surveillance de la vérification en concluant des accords qui assurent le sérieux du travail de chacun. La Commission européenne a fait une avancée importante en approuvant en février 2010 l'équivalence du CCRC conformément à la directive de vérification réglementaire 2006/43/EC. L'Union européenne, au nom de ses États membres, a collaboré avec le CCRC et échangé des informations sur le mandat, la vision, la méthodologie d'inspection, les compétences et capacités du personnel. Cette décision permet aux États membres de l'Union européenne de conclure des ententes bilatérales avec le CCRC sur les échanges de documents de travail concernant les inspections de vérification.

Le CCRC cherche également à conclure une entente de reconnaissance avec l'organisme japonais de surveillance de la vérification. Le CCRC a examiné une entente préliminaire soumise par le Japon, et s'attend à aller de l'avant en 2011. Le CCRC a aussi aidé les îles Caïmans et les Bermudes à mettre en place un organisme de surveillance de la vérification. Nous avons donné des conseils relativement aux projets de loi et aux règlements préliminaires préparés par les commissions de valeurs mobilières de ces pays. Le CCRC est également en voie de conclure un protocole d'entente avec l'organisme de réglementation de la vérification de l'Australie.

En octobre 2010, le CCRC a rencontré à Washington les cadres dirigeants de son principal partenaire international, le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). Le CCRC et le PCAOB ont convenu d'accroître en 2011 la coordination des inspections réalisées conjointement, y compris les inspections des quatre grands cabinets. Nos deux organisations définiront également le partage de données, notamment en signant un protocole d'entente actualisé pour un nouveau modèle de partage de l'information respectant la loi américaine *Dodd-Frank*.

LE CCRC METTRA EN PLACE UN TABLEAU DE BORD DU RENDEMENT ARRIMANT L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES DE L'ORGANISME

Infrastructure

Bâtir des systèmes robustes de surveillance interne, de communication et de mesure, et une capacité avancée de gestion de bases de données

Pour actualiser son infrastructure, le CCRC mettra en place un tableau de bord du rendement arrimant l'ensemble des composantes de l'organisme : des initiatives stratégiques en passant par les actions et résultats des divisions et, ultimement, de chacun.

Une partie du processus de mesure comprendra l'analyse de la valeur offerte à l'intervenant, pouvant comprendre des entrevues et des sondages électroniques auprès des principaux intervenants pour déterminer ce à quoi ils attachent de la valeur dans un organisme de réglementation comme le CCRC et comment ce dernier répond à ces propositions de valeur.

En 2010, le CCRC a retenu les services d'un cabinet spécialisé en études de marché afin de mener un sondage auprès des cabinets de vérification participants. Ce sondage avait pour objectif de recueillir les commentaires sur plusieurs sujets influençant la profession de vérificateur, mais plus particulièrement sur les perceptions du rendement du CCRC. De façon plus précise, le sondage a examiné les divers aspects de la relation de travail entre le CCRC et les cabinets de vérification, du point de vue de ces derniers.

Dans l'ensemble, les résultats du sondage se sont avérés positifs : 77 pour cent des répondants ont en effet affirmé que le CCRC dégageait un rendement très élevé à titre d'organisme de réglementation efficace, et que ce rendement s'était amélioré au cours de la dernière année. Les répondants ont accordé d'excellentes notes au CCRC sur les points suivants : professionnalisme, communication pendant le processus d'inspection, connaissances et compétences techniques du personnel, et capacité d'un cabinet de vérification de faire valoir sa position sur un point donné.

Les résultats du sondage confirment que le CCRC évolue dans la bonne direction, même si des efforts supplémentaires doivent être réalisés. Le sondage indique également qu'il faut consacrer plus d'efforts pour assurer l'uniformité et la qualité des

recommandations des inspections, et pour formuler des recommandations plus ciblées et à valeur ajoutée afin d'améliorer la qualité. Le CCRC entend réaliser un nouveau sondage au cours des deux prochaines années dans l'objectif de mesurer ses progrès.

Réglementation

Établir une assise législative pancanadienne et une réciprocité internationale

Pour que le CCRC puisse agir à titre d'organisme de réglementation stratégique, un cadre réglementaire robuste est essentiel.

L'Ontario a entériné une loi qui stipule que le CCRC, sans enfreindre le secret professionnel, peut exiger « la fourniture de renseignements ou la production de documents qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat si l'accès à ceux-ci est absolument nécessaire aux fins de l'inspection de la vérification. » Le CCRC a collaboré avec des cabinets de vérification dans la mise en œuvre de la nouvelle loi et apprécie leur apport. Selon le CCRC, l'accès aux renseignements privilégiés des documents de travail de vérification qui appuient l'opinion du vérificateur est absolument nécessaire aux fins de l'inspection de la vérification. Le libellé « absolument nécessaire » a été très utile en pratique lors des inspections menées par le CCRC en 2010, puisque l'organisme a eu accès à la totalité de l'information nécessaire pour évaluer la qualité du processus de vérification.

Le CCRC discute présentement avec le gouvernement du Québec afin d'apporter des changements législatifs qui permettraient au CCRC d'avoir accès à l'information privilégiée contenue dans les documents de travail des vérificateurs, également sur la base du libellé « absolument nécessaire ».

La législation du CCRC est maintenant en vigueur en Colombie-Britannique. Le CCRC travaille avec la British Columbia Securities Commission afin de finaliser au cours du premier trimestre de 2011 la reconnaissance du CCRC à titre d'organisme de surveillance des vérificateurs en Colombie-Britannique.

Le CCRC a également discuté des questions législatives de l'organisme avec d'autres autorités compétentes canadiennes. En raison des percées au Québec et en Colombie-Britannique, nous prévoyons accomplir d'importants progrès envers ces autres autorités compétentes d'ici la fin de 2011 ou le début de 2012.

Stratégie financière

Dans son plan stratégique, le CCRC a ciblé l'amélioration des capacités de l'organisme dans certains domaines clés en 2010. Pour ce faire, il fallait compter sur des ressources financières supplémentaires. Le CCRC a donc augmenté les cotisations des émetteurs assujettis, les faisant passer de 1,6 pour cent à 2,0 pour cent des honoraires de vérification. Ces ressources supplémentaires ont été utilisées pour mettre en place l'importante restructuration organisationnelle, former le personnel en matière d'IFRS, augmenter les capacités d'évaluation du risque, et accroître le niveau des activités d'inspection. Nous avons également renfloué les réserves dans lesquelles des fonds avaient été puisés pour la restructuration organisationnelle. Le niveau de financement et de dépenses du CCRC en 2011 est nécessaire pour que l'organisme puisse exécuter son mandat de manière efficace et conformément à son plan stratégique.

Conclusion

Pour terminer, j'aimerais remercier le président du conseil, M. Nick Le Pan, le conseil d'administration et le personnel pour toute l'aide et le soutien qu'ils m'ont apportés au cours de la dernière année.

Alors que le CCRC entame la prochaine étape de son développement, nous continuerons à consolider nos réalisations et optimiser nos capacités à titre d'organisme de réglementation stratégique. Pour ce faire, nous devrons nous concentrer davantage sur une méthodologie rigoureuse et appliquée de façon uniforme, instaurer une culture de responsabilité, perfectionner nos compétences et fournir des rapports d'inspection axés sur les principaux risques des pratiques de vérification. La sensibilisation des intervenants et du public envers le rôle et les activités du CCRC sera une autre priorité en 2011, que ce soit en étant plus présent auprès des intervenants clés, en proposant des activités éducatives ou en optimisant nos communications.

Cette transition s'opérera au cours des deux années à venir, alors que le CCRC continuera de respecter sa mission, soit d'offrir une valeur stratégique à titre d'organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial.

Brian A. Hunt, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comité de gestion du CCRC

Brian A. Hunt, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Kenneth J.A. Vallillee, FCA
PREMIER VICE-PRÉSIDENT DES INSPECTIONS

Galt Arthur, FCA
VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

Glenn Fagan, CA
VICE-PRÉSIDENT

Kam Grewal, CA, CPA
VICE-PRÉSIDENT DES NORMES

Marial Stirling, CA, LLB
VICE-PRÉSIDENTE ET AVOCATE-CONSEIL

Améliorer la qualité de la vérification

Introduction

Au 31 décembre 2010, il y avait 309 cabinets de vérification participants inscrits auprès du CCRC. Au cours de 2010, 38 cabinets se sont inscrits auprès du CCRC et 23 cabinets ont cessé de participer de leur propre accord.

En 2010, le CCRC a inspecté 69 cabinets (53 cabinets en 2009) et 232 missions de vérification (212 missions de vérification en 2009) afin d'évaluer l'efficacité et la mise en œuvre des politiques et procédures des cabinets de vérification en matière de normes comptables et de vérification. Le CCRC a mené :

- Des inspections des quatre grands cabinets canadiens et des inspections de 120 missions de vérification exécutées par ces cabinets
- Des inspections de 11 cabinets inspectés annuellement (cabinets annuels) et des inspections de 57 missions de vérification exécutées par ces cabinets
- Des inspections de 25 cabinets régionaux et locaux et des inspections de 55 missions de vérification de ces cabinets
- Vingt-neuf inspections de suivi afin de veiller à la mise en œuvre des recommandations du CCRC. Outre les inspections réalisées par le CCRC, les organismes comptables de réglementation provinciaux ont inspecté plus de 70 cabinets offrant des services de vérification à des émetteurs assujettis

Le CCRC s'appuie sur un certain nombre de processus d'analyse du risque pour repérer les vérifications d'émetteurs assujettis à plus haut risque, et répartit ses ressources d'inspection en conséquence. En 2010, les inspecteurs ont examiné de manière approfondie, les travaux de vérification dans les sections à haut risque, par exemple en matière d'évaluations d'entreprise , de dépréciation, de constatation des revenus, d'instruments financiers complexes, d'impôt et de continuité de l'exploitation. De plus, le CCRC a inspecté les dossiers de deux entités ayant adopté les IFRS par anticipation, analysé le degré de préparation des cabinets relativement aux IFRS, et évalué comment les cabinets mesurent la préparation de leurs clients en ce qui a trait à la conversion aux IFRS. Le CCRC a également évalué les plans mis en œuvre par les cabinets pour l'adoption des nouvelles NCA.

EN 2010, LES INSPECTEURS ONT EXAMINÉ DE MANIÈRE APPROFONDIE, LES TRAVAUX DE VÉRIFICATION DANS LES SECTIONS À HAUT RISQUE

Au cours de 2010, les 29 membres du personnel d'inspection du CCRC ont été appuyés par 11 consultants contractuels, principalement spécialisés dans les secteurs de la fiscalité, des IFRS, de la technologie de l'information, des principes comptables généralement reconnus (PCGR) et des évaluations d'entreprise.

Résultats des inspections

Au cours des sept années pendant lesquelles il a mené des inspections, l'organisme a constaté plusieurs exemples de travaux de vérification de haute qualité. Plusieurs cabinets ont amélioré de façon appréciable la qualité de la vérification en mettant en œuvre les recommandations du CCRC, alors que d'autres ont lancé leurs propres initiatives pour améliorer la qualité à cet égard. De façon globale, le CCRC estime que les travaux de vérification menés au Canada continuent d'être de bonne qualité.

Les investisseurs peuvent généralement se fier à l'intégrité des états financiers des sociétés ouvertes ayant été vérifiés au Canada. Plus précisément, la qualité de la vérification est généralement bonne pour les clients les plus importants et complexes des principaux cabinets de vérification. Mais la qualité de la vérification n'est pas la même pour toutes les missions de tous les cabinets et même au sein des cabinets réputés, des déficiences occasionnelles peuvent nuire à la qualité des travaux.

De façon analogue, les missions inspectées de cabinets de vérification de moindre envergure se consacrant en priorité à une clientèle issue d'un secteur qu'ils maîtrisent étaient aussi de bonne qualité. Pour de tels cabinets, les problèmes sur le plan de la qualité

de la vérification s'expliquent le plus souvent par le fait qu'ils vérifient très rarement des sociétés ouvertes, ou par le fait qu'ils effectuent des vérifications d'émetteurs assujettis hors de leur zone de confort. Cela peut également être le cas dans des cabinets d'envergure. En effet, certains bureaux ou associés peuvent, à l'occasion, participer à des vérifications présentant des complexités qui sortent de leur champ de compétence.

Le CCRC estime que les vérificateurs de sociétés ouvertes du Canada doivent veiller à assurer l'amélioration continue de la qualité de la vérification. Or, dans l'ensemble, le CCRC a constaté bien peu d'amélioration de la qualité de la vérification depuis 2009.

Les rapports d'inspections de 2010 ont fait ressortir les principales recommandations qui auraient l'incidence la plus importante sur l'amélioration de la qualité de la vérification si elles étaient mises en œuvre. Le CCRC estime que si les cabinets mettent en œuvre les recommandations (surtout en matière de supervision et révision accrue des missions), la plupart de ses constatations découlant des inspections seraient réglées.

Le CCRC estime que les cabinets de vérification doivent analyser sérieusement ses recommandations à la lumière de leur propre engagement envers la qualité de la vérification, et prendre les mesures nécessaires pour faire preuve de rigueur dans l'amélioration continue à cet égard.

Quatre grands cabinets

Les quatre grands cabinets du Canada assurent la vérification d'émetteurs assujettis canadiens qui représentent plus de 92 pour cent du marché selon la capitalisation boursière.

LE CCRC A CONSTATÉ PLUSIEURS EXEMPLES DE TRAVAUX DE VÉRIFICATION DE HAUTE QUALITÉ

En 2010, les inspections des quatre grands cabinets par le CCRC ont été fondées sur les risques, en mettant l'accent sur les missions d'envergure et plus complexes. Le CCRC a aussi porté une attention particulière aux émetteurs assujettis de plus petite envergure mais à haut risque, vérifiés par des cabinets situés à l'extérieur des grands centres urbains du Canada, ainsi qu'aux associés n'ayant pas encore fait l'objet d'une inspection.

Le CCRC s'est appuyé sur plusieurs bases de données externes pour cerner les missions à haut risque, a comparé les missions ainsi répertoriées aux listes des cabinets, et a enquêté sur tout écart. Après avoir sélectionné les dossiers de mission, le CCRC a effectué une évaluation des états financiers et de l'information publique afférente pour déterminer quels risques liés à la vérification des états financiers feraient l'objet d'un examen ciblé.

Le CCRC a constaté plusieurs exemples de travaux de vérification de haute qualité dans les dossiers des quatre grands cabinets inspectés en 2010. Cependant, des améliorations sont possibles. Plus précisément, un nombre disproportionnellement élevé de déficiences de vérification graves a été relevé dans les plus petits bureaux et dans les dossiers des associés inspectés pour la première fois par le CCRC.

Les principaux problèmes et points systémiques à améliorer notés le plus souvent par le CCRC en 2010 étaient les suivants :

- Manque de supervision et de révision par les associés
- Participation inefficace de l'associé responsable du contrôle de la qualité de la mission
- Degré insuffisant de scepticisme professionnel
- Procédures analytiques de corroboration inadéquates
- Éléments probants insuffisants ou inappropriés
- Absence de communication transparente avec les comités de vérification

Cabinets annuels

Plusieurs des points importants soulevés lors des inspections du CCRC auprès des quatre grands cabinets s'appliquaient également aux cabinets

annuels. Le CCRC a cependant constaté deux autres problèmes dans les cabinets annuels :

- La nécessité que la haute direction des cabinets renforce ses communications sur la qualité de la vérification
- Un manque de ressources consacrées à la qualité de la vérification

Cabinets régionaux et locaux

En 2010, le CCRC a réalisé davantage d'inspections auprès de plus petits cabinets, lesquels étaient jusqu'à présent surtout inspectés par les organismes de réglementation provinciaux.

Plusieurs des principaux problèmes découverts lors des inspections des quatre grands cabinets et des cabinets annuels ont aussi été relevés au cours des inspections des cabinets régionaux et locaux. Le CCRC a constaté deux autres problèmes importants au sein des cabinets régionaux et locaux :

- Absence d'éléments probants liés à la résolution des problématiques importantes
- Manque de consultations relatives aux transactions complexes et inhabituelles

Mesures correctrices

À la suite des inspections de 2010, le CCRC a imposé des exigences à trois cabinets. Les exigences imposées à deux cabinets par suite des inspections de 2009 demeurent en vigueur, en attendant d'autres inspections de suivi de la part du CCRC.

Rapports

Chaque cabinet inspecté reçoit un rapport privé du CCRC, comprenant des recommandations propres à ses activités. Les cabinets doivent répondre aux recommandations à l'intérieur d'un délai prescrit, habituellement dans les 180 jours. Le CCRC effectue un suivi pour s'assurer que ses recommandations ont été mises en œuvre.

Le CCRC émet un rapport public des résultats de ses inspections au moins une fois par an, mais n'identifie ni les cabinets, ni les sociétés. Si le CCRC devait imposer les sanctions les plus sévères à un cabinet de vérification, il le signalerait aux commissions des valeurs mobilières concernées et à tous les émetteurs assujettis qui sont des clients de ce cabinet. De telles sanctions n'ont pas été imposées en 2010.

Le rapport public de 2010 sera publié en avril 2011 et pourra être consulté sur le site www.cpab-ccrc.ca.

APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION

Le CCRC a pour mandat de règlementer efficacement et de promouvoir la vérification externe de haute qualité des entités qui sont des émetteurs assujettis au Canada. Pour s'acquitter de ce mandat, le CCRC effectue des inspections auprès des cabinets participant à son programme de surveillance, directement ou en collaboration avec les autorités de réglementation provinciales ou étrangères.

Chaque année, le CCRC inspecte tous les cabinets qui comptent au moins 100 émetteurs assujettis parmi leurs clients de vérification. Cette catégorie regroupe maintenant 15 cabinets. Il inspecte également, au moins tous les deux ans les cabinets comptant de 50 à 99 émetteurs assujettis au nombre de leurs clients de vérification. Sur une période de trois ans, la plupart des cabinets inscrits auprès du CCRC et du PCAOB ont fait l'objet d'une inspection. Quant au reste des cabinets de vérification participants canadiens, le CCRC s'appuie essentiellement sur son examen des résultats des inspections de la qualité effectuées par les organismes comptables provinciaux compétents, c'est-à-dire les ordres/instituts de comptables agréés ou les associations de comptables généraux agréés, bien qu'il ait parfois inspecté lui-même certains de ces cabinets directement, comme il en a le pouvoir de le faire. En 2011, le CCRC mènera plus de 20 inspections de bureau d'émetteurs assujettis vérifiés par des praticiens de moindre envergure.

Lorsqu'un cabinet participant est domicilié à l'étranger, le CCRC va s'efforcer, en fonction de la robustesse de la réglementation de la vérification dans ce pays, de se fier à cet organisme de réglementation. Par contre, le CCRC effectuera au moins quelques examens des dossiers de vérification relatifs aux émetteurs assujettis au Canada.

Résultats d'exploitation, perspectives, et principaux risques et incertitudes

Ce rapport de gestion présente un sommaire des résultats d'exploitation du CCRC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Il comprend également des perspectives pour 2011 et précise les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur l'organisme.

Aperçu

Le CCRC est une société indépendante, sans but lucratif et sans capital-actions, constituée sous régime fédéral. Constitué en 2003, il a pour mission de rehausser la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des sociétés ouvertes du Canada en réglementant efficacement et en favorisant une vérification indépendante de haute qualité. Le Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que les vérificateurs des états financiers des émetteurs canadiens soient inscrits et en règle auprès du CCRC. Le CCRC s'acquitte de ce mandat en effectuant des inspections auprès des cabinets soumis à son programme de surveillance, directement ou en collaboration avec les autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger.

Au 31 décembre 2010, 309 cabinets d'experts-comptables étaient inscrits auprès du CCRC à titre de participants en règle. À la fin de l'exercice 2009, ce nombre s'élevait à 294 cabinets. Cette augmentation de 5 pour cent est principalement attribuable à l'inscription de nouveaux cabinets d'experts-comptables étrangers qui assurent la vérification d'émetteurs canadiens ou qui prévoient le faire à l'avenir.

EN 2010, 309 CABINETS D'EXPERTS-COMPTABLES ÉTAIENT INSCRITS AUPRÈS DU CCRC À TITRE DE PARTICIPANTS EN RÈGLE

Résultats d'exploitation

Produits

Le CCRC est financé entièrement par des émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC facture des frais aux cabinets de vérification, et ces derniers les facturent ensuite à leurs clients qui sont des émetteurs assujettis. La cotisation exigée est conçue de manière à couvrir les coûts d'exploitation annuels du CCRC et à créer une réserve raisonnable en cas d'imprévus. En 2010, le taux de cotisation du CCRC s'établissait à 2,0 pour cent des honoraires de vérification facturés par les cabinets aux clients qui sont des émetteurs assujettis, le montant minimum étant de 1 000 $. En 2010, 96 cabinets de vérification canadiens ont payé le montant minimum. Le CCRC facture aux cabinets de vérification étrangers participants les mêmes frais annuels de 2,0 pour cent des honoraires de vérification du cabinet, et le même montant minimum de 1 000 $ s'applique. Cependant, pour les cabinets de certains pays ayant déjà en place un programme de surveillance réglementaire de la vérification, ces taux sont réduits à seulement 0,2 pour cent de leurs honoraires de vérification.

En 2010, le CCRC a augmenté son taux de cotisation, le faisant passer de 1,6 pour cent (12,7 millions de dollars) à 2,0 pour cent (15,6 millions de dollars), et faisant passer celui facturé aux cabinets de certains pays étrangers de 0,1 pour cent (0,4 million de dollars) à 0,2 pour cent (0,8 million de dollars). Cette hausse des cotisations exigées vise à permettre au CCRC de poursuivre son développement et celui de ses capacités, d'accroître les activités d'inspection, de maintenir la tolérance au risque à un niveau acceptable, et de continuer à remplir son mandat.

Charges d'exploitation

Afin de mettre en œuvre son plan stratégique et de relever les défis résultant de l'incertitude économique et de l'adoption de nouvelles normes internationales d'audit et de comptabilité, le CCRC a fait en 2010 des investissements importants à l'égard de sa méthodologie d'inspection, de ses systèmes et processus et de son capital humain.

Les changements apportés à la méthodologie d'inspection du CCRC visent à mieux évaluer le risque et représenter une pertinence accrue pour les cabinets participants. Le processus d'évaluation du risque du CCRC contribue à la juste allocation des ressources,

et l'organisme est bien positionné pour faire évoluer davantage cet aspect en 2011.

En 2010, le CCRC a multiplié ses activités d'inspection afin d'inclure plus de cabinets régionaux et locaux et d'approfondir l'étendue des inspections des quatre grands cabinets et autres cabinets inspectés annuellement. Le CCRC a inspecté 69 cabinets en 2010, comparativement à 53 inspections en 2009, soit une augmentation de 30 pour cent (ce qui comprend les inspections de suivi). Il devrait y avoir dans le futur plus d'inspections afin d'inclure davantage de cabinets étrangers et des cabinets de moindre envergure qui sont inspectés pour le moment par des organismes de réglementation de la vérification provinciaux. Le CCRC aura recours à une approche fondée sur le risque pour inspecter ces cabinets. Cet accroissement des activités est, et a été, en grande partie rendu possible par le rééquilibrage du personnel d'inspection et les gains de productivité.

Les salaires et charges sociales du personnel des inspections et du personnel administratif continuent de représenter la plus grande part des dépenses du CCRC, totalisant 10,4 millions de dollars, ou 71,2 pour cent des dépenses totales de 2010, qui s'établissent à 14,7 millions de dollars (8,7 millions de dollars ou 66 pour cent en 2009) avant les frais de restructuration.

Sans compter les salaires et charges sociales et les frais de restructuration, les charges d'exploitation ont reculé d'environ 5,9 pour cent, pour se chiffrer à 4,2 millions de dollars en 2010, contre 4,5 millions de dollars en 2009. Cette diminution s'explique par la réduction des services professionnels, en grande partie en raison des frais de recrutement et de services juridiques plus faibles. Ces diminutions ont été en partie compensées par une augmentation des frais de formation continue liée aux IFRS. Sans compter les frais de restructuration, l'excédent des produits par rapport aux charges en 2010 a totalisé 1,8 million de dollars, comparativement à zéro en 2009 (voir le tableau à la page 19).

Les frais de restructuration de 0,4 million de dollars en 2010 (1,4 million de dollars en 2009) sont liés à des indemnités de départ occasionnées par le remaniement de l'équipe de direction à la suite des initiatives en matière de ressources humaines lancées par le CCRC.

En 2010, le CCRC a remplacé son ancien système d'inscription par un tout nouveau système de gestion de l'information et de l'inscription des cabinets.

EN 2010, LE CCRC A MULTIPLIÉ SES ACTIVITÉS D'INSPECTION AFIN D'INCLURE PLUS DE CABINETS RÉGIONAUX ET LOCAUX

Ce système, installé au sein de l'environnement informatique sécurisé du CCRC, comporte des informations améliorées sur la participation des cabinets de vérification et les émetteurs assujettis faisant partie de leur clientèle.

Flux de trésorerie et liquidités

Les flux de trésorerie nets utilisés en 2010 se sont élevées à 1,1 million de dollars (3,0 millions de dollars en 2009), principalement en raison de l'acquisition nette de placements à court terme d'une valeur de 1,7 million de dollars. Au 31 décembre 2010, le CCRC était en bonne santé financière, son fonds de roulement se chiffrant à environ 3,9 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2009).

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Le CCRC cherche à offrir aux administrateurs et aux dirigeants une rémunération comparable à celle accordée par des organismes similaires. Chaque année, le CCRC effectue une enquête sur la rémunération dans l'objectif de s'assurer que ses niveaux de rémunération se situent près de la médiane de la rémunération offerte dans des organismes dont la mission et le mandat sont semblables.

En 2010, la rémunération des membres du conseil d'administration comprenait des honoraires de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars en 2009) au titre des responsabilités de gouvernance. Les honoraires des membres du conseil d'administration comprenaient également des honoraires annuels de 150 000 $ pour le président du conseil, des honoraires annuels de 30 000 $ pour tous les autres membres du conseil, et des honoraires supplémentaires de 4 000 $ pour les présidents de comités. Les jetons de présence représentaient 1 500 $ par jour pour chaque rencontre

du conseil et des comités. Le président du conseil ne reçoit aucun jeton de présence.

En 2010, la rémunération des dirigeants (englobant tous les montants versés au directeur général, au directeur des finances et aux trois membres les mieux rémunérés du comité de gestion) a totalisé 2,2 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2009). La rémunération totale des dirigeants regroupe les salaires, les primes et les cotisations au régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Perspectives pour 2011

Le plan stratégique du CCRC prévoit l'augmentation des activités d'inspection en 2011 ainsi que le perfectionnement de sa méthodologie d'inspection, de ses systèmes et processus et de son personnel. Le CCRC continuera de faire des investissements importants sur le plan de la gestion des ressources humaines, de la méthodologie d'inspection, de la technologie et des systèmes, des relations avec les intervenants et des affaires réglementaires, pour pouvoir continuer à offrir une valeur stratégique à titre d'organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial.

Les pressions à la baisse sur les honoraires de vérification, découlant du climat économique en cours, ont effrité la base d'honoraires du CCRC pour 2011. Parallèlement toutefois, les investissements visant la formation et le perfectionnement du personnel, la modification de la méthodologie d'inspection, la participation à des consultations nationales et internationales sur des questions influençant la qualité de la vérification, et la promotion des affaires législatives et réglementaires du CCRC se sont poursuivis. La mise en application des IFRS et des nouvelles NCA continuera à affecter les coûts d'exploitation du CCRC.

L'ACTIF LE PLUS IMPORTANT DU CCRC EST SON CAPITAL HUMAIN ET SA RÉPUTATION À TITRE D'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION EFFICACE

En 2011, le budget prévoit des produits de 15,9 millions de dollars pour couvrir les charges d'exploitation, alors qu'en 2010, le budget prévoyait des produits de 16,4 millions de dollars. Les charges d'exploitation du CCRC en 2011 ont été budgétées à 15,5 millions de dollars. C'est une augmentation de 5,4 pour cent par rapport aux charges d'exploitation totales de 14,7 millions de dollars, avant la restructuration, en 2010. Les charges devraient s'accroître en raison des exigences de formation ponctuelle sur les IFRS, des initiatives législatives et des bureaux régionaux de Vancouver et de Montréal, qui ont ouvert leurs portes en 2010.

Le CCRC prévoit que les dépenses en immobilisations de 2011 totaliseront près de 0,2 million de dollars, pour mettre à jour son infrastructure des TI et ses systèmes informatiques.

Principaux risques et incertitudes

L'actif le plus important du CCRC est son capital humain et sa réputation à titre d'organisme de réglementation efficace. Les risques importants sont liés entre autres aux forces politiques, économiques, sociales et technologiques qui peuvent avoir d'importantes répercussions sur la mission, la vision et les facteurs clés de succès du CCRC.

Les risques politiques concernent l'incidence éventuelle de lois qui ne soutiendraient pas le CCRC dans le respect de son mandat.

L'incertitude économique qui règne à l'heure actuelle accroît la possibilité de risques liés aux manquements en matière de gouvernance, d'information financière et de vérification. Ces facteurs sont associés au risque de perte de confiance envers le CCRC.

Les risques relatifs au capital humain comprennent le vieillissement de la main-d'œuvre dans le domaine de la comptabilité et le manque de professionnels expérimentés en matière d'IRFS.

Sur le plan de la technologie, la sécurité des données est d'une importance capitale. La conception, la gestion et la sécurité des bases de données, le développement d'un système d'inscription pour les cabinets participants et l'assistance relative à ce système, ainsi que la connectivité pour la prise en charge d'Internet, de l'extranet utilisé par les organismes de réglementation provinciaux, de l'intranet et des autres services utilisés par des utilisateurs à distance sont essentiels pour permettre au CCRC d'exercer son mandat.

Comme l'ont mentionné le président du conseil et le directeur général dans leurs rapports, le principe directeur du CCRC prévoit une tolérance zéro envers le risque d'atteinte à sa réputation, et l'organisme travaille sans répit à atténuer ce risque. En 2010, l'organisme a renforcé sa capacité à évaluer le risque et utilise désormais un processus d'analyse du risque plus robuste pour repérer les cabinets et les missions à plus haut risque. La méthodologie d'inspection du CCRC doit devenir plus stratégique, plus apte à évaluer le risque et représenter une pertinence accrue pour les cabinets participants. Du point de vue du capital humain, le CCRC a accompli d'importants progrès en attirant des candidats de premier ordre en 2010. À l'avenir, l'organisme concentrera plutôt ses efforts sur la fidélisation et le perfectionnement de son personnel.

Dans le domaine de la technologie, une occasion importante à saisir en matière de TI est la mise en œuvre d'un nouveau logiciel d'inspection.

Dans son évolution à titre d'organisme de réglementation, le CCRC assume davantage l'obligation de rendre des comptes qui fait partie intégrante de son mandat. Pour ce faire, l'organisme doit accroître l'obligation de rendre des comptes à tous les paliers afin que les rôles, responsabilités et interdépendances de chaque division et de chaque personne soient clairs. Le CCRC continue de gérer ses ressources afin d'optimiser sa capacité à aborder les risques, à réaliser sa mission et son mandat, et à concrétiser sa vision d'être reconnu comme organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial.

DÉPENSES IMPORTANTES AVANT LA RESTRUCTURATION*, PAR TYPE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

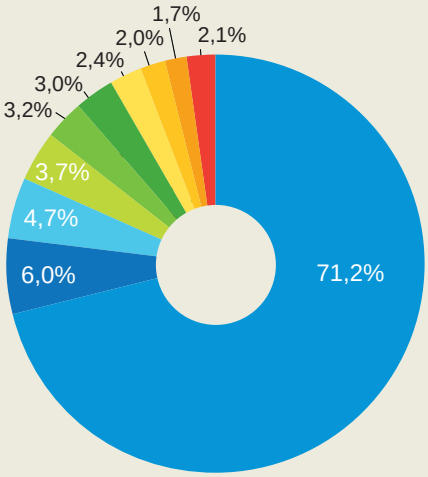

2010

Salaires et charges sociales	10 439 $
Déplacements	880 $
Honoraires et frais des administrateurs	695 $
Frais administratifs et généraux	538 $
Formation continue	474 $
Charges locatives	443 $
Services professionnels	357 $
Services juridiques	294 $
Assurances	244 $
Amortissement	305 $
*Restructuration	432 $

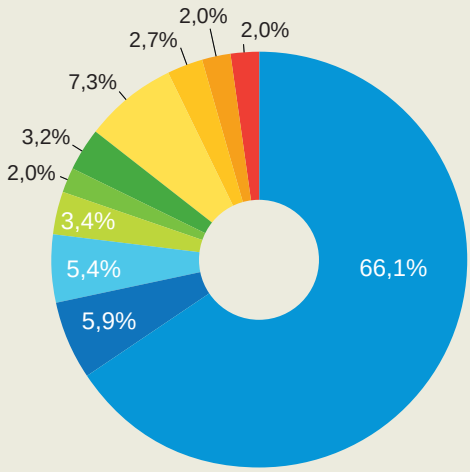

2009

Salaires et charges sociales	8 736 $
Déplacements	780 $
Honoraires et frais des administrateurs	712 $
Frais administratifs et généraux	452 $
Formation continue	262 $
Charges locatives	424 $
Services professionnels	971 $
Services juridiques	361 $
Assurances	266 $
Amortissement	267 $
*Restructuration	1,392 $

État des résultats du CCRC

(NON VÉRIFIÉ)

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	*2010 Réel*	*2011 Budget*
PRODUITS		
Cotisations des cabinets de vérification participants	16 366 $	15 890 $
Frais afférents aux Avis d'intention de participer des cabinets	44	–
Revenus d'intérêts	12	30
	16 422	15 920
CHARGES		
Salaires et charges sociales	10 439	10 730
Déplacements	880	935
Honoraires et frais des administrateurs	695	890
Frais administratifs et généraux	538	542
Formation continue et frais d'affiliation professionnelle	474	568
Charges locatives	443	497
Services professionnels	357	451
Services juridiques	294	250
Assurances	244	233
Amortissement d'immobilisations corporelles	305	373
Restructuration	432	–
	15 101	15 469
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges au cours de l'exercice	**1 321 $**	**451 $**

Commentaires sur le budget d'exploitation de 2011 du CPAB

Le budget d'exploitation de 2011 (le budget) témoigne de la capacité du CCRC à exercer son mandat de façon efficace même dans des périodes plus difficiles, où l'on doit composer entre autres avec la complexité accrue de l'information financière et le passage aux IFRS et aux nouvelles NCA. Pour relever ces défis, le CCRC doit consolider ses capacités et accroître ses activités d'inspection.

En 2010, par l'entremise de son plan stratégique, le CCRC a ciblé l'amélioration des capacités de l'organisme dans certains domaines clés. Pour ce faire, il a fallu compter sur des ressources financières supplémentaires. Le CCRC a augmenté les cotisations des émetteurs assujettis, les faisant passer de 1,6 pour cent à 2,0 pour cent des honoraires de vérification. Ces ressources supplémentaires ont été utilisées pour mettre en place l'importante restructuration organisationnelle, former le personnel en matière d'IFRS, augmenter nos capacités d'évaluation du risque, accroître le niveau des activités d'inspection, et finalement pour renflouer nos réserves dans lesquelles il a fallu puiser pour la restructuration organisationnelle. Cette dernière, menée en 2009 et 2010, a coûté près de 1,8 million de dollars en tout.

Le CCRC est financé par les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC facture des frais aux cabinets de vérification, et ces derniers les facturent ensuite à leurs clients qui sont des émetteurs assujettis. Le taux de cotisation du CCRC demeurera à 2,0 pour cent des honoraires de vérification facturés par ces cabinets aux émetteurs assujettis faisant partie de leur clientèle.

Le CCRC a augmenté son budget de 2011 de 5 pour cent par rapport à son budget de 2010. Le budget de 2011 tient compte de la hausse prévue des frais associés à la formation ponctuelle sur les IFRS et aux initiatives législatives.

En 2010, le CCRC s'est assuré d'être bien placé pour la transition aux NCA et aux IFRS. Le CCRC a notamment recruté des employés possédant une expertise en IFRS, multiplié les formations sur les IFRS auprès de son personnel d'inspection, et collaboré avec d'autres organismes internationaux de surveillance des vérificateurs afin de prévoir des détachements. Le CCRC détachera deux membres du personnel en 2011 vers des territoires qui utilisent actuellement les IFRS. Ces personnes réintégreront les rangs du CCRC en 2012 et mettront leur expérience à profit dans le cadre des inspections des missions de vérification de 2011 menées par le CCRC. Les détachements à destination de l'organisation de surveillance des vérificateurs de l'Australie se poursuivront en 2011-2012, offrant ainsi au CCRC une expertise supplémentaire.

Le plan stratégique du CCRC soutient une augmentation des activités d'inspection en 2011 ainsi que le perfectionnement de sa méthodologie d'inspection, de ses systèmes et processus et de sa main-d'œuvre. Le CCRC a inspecté 40 cabinets en 2010 (sans compter les inspections de suivi) et s'est fixé pour objectif d'inspecter 50 cabinets par année d'ici 2012. En 2011, les activités d'inspection du CCRC seront davantage axées sur les cabinets régionaux et locaux. À cela s'ajouteront des inspections supplémentaires de cabinets étrangers et de cabinets inspectés par des organismes de réglementation provinciaux, au moyen d'examens ciblés selon les risques. Les occasions d'optimisation du processus d'inspection incluent l'élaboration de politiques et de contrôles visant à accroître l'uniformité des inspections. Le CCRC continuera d'injecter des fonds dans la formation technique de son personnel pour consolider les connaissances relatives aux normes et à l'industrie ainsi que le développement d'une pensée stratégique et latérale sur la façon actuelle et éventuelle de mener des inspections. Cette initiative devrait bonifier les capacités d'identification des risques ainsi que l'efficacité des consultations internes.

Le CCRC poursuivra également ses investissements importants dans la gestion des ressources humaines, la technologie et les systèmes, les relations avec les intervenants et les affaires réglementaires, afin d'être bien placé pour offrir une valeur stratégique à titre d'organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial.

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers annuels et de tous les renseignements, financiers ou autres, présentés dans le présent rapport annuel relève de la direction du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

La direction a préparé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, en se fondant sur ses meilleures estimations et ses meilleurs jugements en fonction de l'information disponible. Les principales conventions comptables sont décrites à la note 2 des états financiers. Les informations financières contenues dans le présent rapport annuel concordent avec celles qui sont présentées dans les états financiers.

La direction s'est acquittée de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières en mettant en œuvre des systèmes de procédures internes et de contrôles comptables. Ces systèmes assurent une protection raisonnable des biens contre la perte ou une utilisation non autorisée.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration a mis sur pied un comité de vérification pour le seconder dans ces responsabilités. Les membres du comité de vérification ont rencontré les vérificateurs, tant en présence qu'en l'absence de la direction, afin de passer en revue les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres des organismes de réglementation provinciaux de la vérification ont retenu les services du cabinet Cowperthwaite Mehta pour exprimer leur opinion d'auditeur quant à l'image fidèle des états financiers présentés par le CCRC. Cowperthwaite Mehta a eu un accès sans restriction au conseil d'administration et à la direction pour discuter de questions relatives à l'audit. Le comité de vérification procède chaque année à une évaluation officielle du rendement des auditeurs et fait une recommandation au conseil d'administration, qui ensuite fait ensuite une recommandation aux membres des organismes de réglementation provinciaux de la vérification concernant la reconduction de leur mandat pour l'exercice suivant.

Brian A. Hunt, *FCA*
DIRECTEUR GÉNÉRAL

John Mastrella, *CA*
DIRECTEUR DES RELATIONS INTERPROVINCIALES ET DIRECTEUR DES FINANCES

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé de principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'opération et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

COMPTABLES AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

14 FÉVRIER 2011
TORONTO (ONTARIO)

Bilan

Au 31 décembre	*2010*	*2009*
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	372 974 $	1 426 418 $
Placements à court terme (note 4)	4 700 000	3 000 000
Débiteurs (note 4)	19 838	19 270
Taxe sur les produits et services à recouvrer	58 539	58 538
Charges payées d'avance	116 467	106 172
	5 267 818	4 610 398
Immobilisations corporelles (note 5)	920 154	906 702
	6 187 972 $	**5 517 100 $**
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 378 704 $	1 954 762 $
Avantages locatifs incitatifs non amortis	264 651	338 492
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	920 154	906 702
Non affecté	3 624 463	2 317 144
	4 544 617	3 223 846
	6 187 972 $	**5 517 100 $**

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

, ADMINISTRATEUR

Nick Le Pan, *PRÉSIDENT*

, ADMINISTRATEUR

Ken Crump

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre			*2010*	*2009*
	Investi en immobilisations corporelles	*Non affecté*	*Total*	*Total*
Actif net – début de l'exercice :	906 702 $	2 317 144 $	3 223 846 $	4 606 948 $
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges au cours de l'exercice	(304 728)	1 625 499	1 320 771	(1 383 102)
Acquisition d'immobilisations corporelles	318 180	(318 180)	néant	néant
Actif net – fin de l'exercice	**920 154 $**	**3 624 463 $**	**4 544 617 $**	**3 223 846 $**

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre	*2010*	*2009*
PRODUITS		
Cotisations des cabinets de vérification participants	16 365 711 $	13 137 507 $
Frais afférents aux Avis d'intention de participer des cabinets	44 000	73 005
Revenus d'intérêts	12 091	28 796
	16 421 802 $	**13 239 308 $**
CHARGES		
Salaires et charges sociales	10 438 791	8 735 705
Déplacements	879 868	780 088
Honoraires et frais des administrateurs	694 632	712 266
Frais administratifs et généraux	538 237	451 540
Formation continue et frais d'affiliations professionnelles	474 074	262 301
Charges locatives	443 006	424 106
Services professionnels	357 267	971 278
Services juridiques	293 945	361 090
Assurances	244 446	265 693
Amortissement d'immobilisations corporelles	304 728	266 702
Restructuration (note 8)	432 037	1 391 641
	15 101 031	14 622 410
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**1 320 771 $**	**(1 383 102) $**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre	*2010*	*2009*
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	1 320 771 $	(1 383 102) $
Ajouter (déduire) les éléments hors caisse :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	304 728	266 702
Amortissement des avantages locatifs incitatifs	(73 841)	(64 707)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(586 922)	1 589 218
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	964 736	408 111
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements à court terme	(12 300 000)	(3 000 000)
Rachat de placements à court terme	10 600 000	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	(318 180)	(399 665)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 018 180)	(3 399 665)
Trésorerie et équivalents de trésorerie utilisés pendant l'exercice	(1 053 444)	(2 991 554)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début de l'exercice	1 426 418	4 417 972
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fin de l'exercice	**372 974 $**	**1 426 418 $**

Notes complémentaires

31 DÉCEMBRE 2010

1. L'organisme

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board est constitué en société sans capital-actions sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes.*

Le CCRC a pour mission de contribuer à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière publiée par des sociétés ouvertes par l'entremise d'une réglementation efficace et en favorisant une vérification externe indépendante et de haute qualité. Le CCRC s'acquitte de cette mission principalement en établissant les exigences visant la participation des cabinets-comptables qui assurent la vérification d'émetteurs assujettis au Canada et en appliquant un processus efficace d'inspection de la qualité des cabinets de vérification participants.

2. Principales conventions comptables

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de certificats de placement garantis dont la date d'échéance n'excède pas 90 jours et dont le risque de variation de valeur est négligeable.

Constatation des produits

Le CCRC impose deux types de frais aux cabinets d'experts-comptables : les frais afférents à l'Avis d'intention de participer, facturés aux cabinets d'experts-comptables qui présentent une première demande en vue de devenir cabinets de vérification participants, et une cotisation annuelle de participation, payée par les cabinets de vérification participants. Les montants de tous ces frais sont établis de manière à permettre au CCRC de recouvrer ses coûts et de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'Avis d'intention de participer sont des frais fixes établis en fonction du nombre de clients émetteurs assujettis du cabinet à la date d'inscription. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont perçus et le cabinet est inscrit.

La cotisation annuelle est fonction des produits que le cabinet de vérification participant tire des services de vérification fournis aux émetteurs assujettis. Perçues annuellement, les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. En 2010, la cotisation représentait 2,0 pour cent des honoraires de vérification facturés par chaque cabinet participant à ses clients émetteurs assujettis, ou un minimum de 1 000 $. Les cabinets de certaines juridictions étrangères sont facturés au taux de 0,2 pour cent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service.

La durée de vie estimative est évaluée comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	*3 à 10 ans*
Infrastructure de TI et réseaux	*4 à 5 ans*
Logiciels	*3 ans*
Matériel de bureau et matériel informatique	*2 ans*
Améliorations locatives	*Sur la durée du bail*

Placements

Le CCRC classe les titres à revenu fixe dans la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction. Les titres détenus à des fins de transaction, qui sont achetés à des fins de rachat à court terme, sont constatés à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont constatés à titre de revenus de placements lorsqu'ils surviennent. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Contrats de location

Tous les contrats de location du CCRC sont des contrats de location-exploitation. La période initiale d'occupation gratuite de sept mois et la prime incitative reçue au moment où le bail du bureau de Toronto a été conclu constituent un avantage qui a été reporté et qui est constaté selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges présentés au cours des périodes considérées.

Les résultats réels pourraient différer de manière importante de ces estimations et hypothèses. Les estimations et hypothèses font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements s'imposent, ceux-ci sont présentés dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Instruments financiers et risques

Le CCRC répartit son actif et son passif financier dans les catégories suivantes :

Détenus à des fins de transaction - Cette catégorie comprend l'encaisse et les certificats de placements garantis à revenu fixe de grandes banques à charte canadiennes. Le coût des certificats de placement garanti, plus les produits d'intérêts cumulés, se rapproche de la juste valeur de ces placements.

Autres éléments d'actif et de passif financier - Les autres éléments d'actif et de passif financiers sont comptabilisés au coût, qui se rapproche ainsi de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La direction est d'avis que le CCRC n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de devise ou de crédit.

4. Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les certificats de placements garantis (CPG) dont la date d'échéance excède 90 jours, à savoir :

	2010	*2009*
CPG – 0,75 %, venant à échéance le 11 août 2011	900 000 $	– $
CPG – 1,00 %, venant à échéance le 19 octobre 2011	2 000 000	–
CPG – 1,00 %, venant à échéance le 15 novembre 2011	1 800 000	–
CPG – 1,1 %, venant à échéance le 23 décembre 2010	–	2 000 000
CPG – 0,5 %, venant à échéance le 23 juin 2010	–	1 000 000
	4 700 000	3 000 000
Intérêts courus	9 448	14 129
	4 709 448 $	**3 014 129 $**

Les placements dans les certificats de placements garantis sont classés dans la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les intérêts courus de 9 448 $ (14 129 $ en 2009) sont inclus dans les débiteurs.

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont les suivantes :

	Coût	*Amortissement cumulé*	*2010 Net*	*2009 Net*
Mobilier et matériel de bureau	565 516 $	(340 980) $	224 536 $	207 412 $
Infrastructure de TI et réseaux	1 048 552	(618 364)	430 188	343 103
Logiciels	125 988	(115 169)	10 819	1 993
Matériel de bureau et matériel informatique	116 152	(93 991)	22 161	56 874
	1 856 208 $	**(1 168 504) $**	687 704	609 382
Améliorations locatives, montant net			232 450	297 320
			920 154 $	**906 702 $**

6. Facilité de crédit bancaire

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 000 000 $ portant intérêt au taux préférentiel consenti par la banque. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont remboursables sur demande. Le CCRC n'a donné aucun actif en garantie de la facilité de crédit et aucuns frais ne sont engagés tant que la facilité de crédit n'est pas utilisée. Aux 31 décembre 2010 et 2009, aucun montant n'était utilisé sur la facilité de crédit.

7. Actif net investi en immobilisations corporelles

L'excédent des charges sur les produits affecté à l'actif net investi en immobilisations corporelles se compose des éléments suivants :

	2010	*2009*
Amortissement d'immobilisations corporelles	**304 728 $**	**266 702 $**

8. Restructuration

Au cours de 2010, le CCRC a comptabilisé des charges de restructuration d'environ 0,4 million de dollars (1,4 million de dollars en 2009), constituées principalement de frais de départ en lien avec la mise en application d'une initiative en ressources humaines et d'autres initiatives stratégiques. Au 31 décembre 2010, il restait près de 0,2 million de dollars (1,1 million de dollars en 2009) de ces frais à payer, lesquels sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement est expliquée en détail ci-après :

	2010	*2009*
Débiteurs	(568) $	22 634 $
Taxe sur les produits et services à recouvrer	(1)	(16 470)
Charges payées d'avance	(10 295)	(42 855)
Créditeurs et charges à payer	(576 058)	1 625 909
	(586 922) $	**1 589 218 $**

10. Gestion du capital

Dans sa gestion du capital, le CCRC met l'accent sur les liquidités disponibles pour son fonctionnement. L'objectif du CCRC est de disposer de suffisamment de liquidités afin de pouvoir continuer à fonctionner malgré une situation défavorable ayant des conséquences financières, et d'avoir la souplesse nécessaire pour promouvoir ses objectifs. Le besoin de liquidités suffisantes est analysé lors de la préparation du budget annuel et du suivi des flux de trésorerie et des résultats réels d'exploitation par rapport au budget. Au 31 décembre 2010, le CCRC avait atteint son objectif d'avoir suffisamment de liquidités afin de s'acquitter de ses obligations actuelles, soit un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de près de 0,4 million de dollars (1,4 million de dollars en 2009) et des placements à court terme s'élevant à 4,7 millions de dollars (3 millions de dollars en 2009).

11. Engagements

Le CCRC a conclu un bail de dix ans pour ses bureaux de Toronto en 2004. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est associée à ce bail et il n'y a pas d'améliorations apportées aux lieux. Le loyer annuel est d'environ 165 000 $ pour les cinq premières années, et de 180 000 $ pour les cinq années suivantes. La part du CCRC pour les frais d'exploitation de l'édifice est actuellement estimée à 272 000 $ par année.

En 2010, le CCRC a conclu des baux supplémentaires pour des bureaux situés à Vancouver (échéance le 29 février 2012) et à Montréal (échéance le 31 octobre 2013). Le loyer annuel associé à ces baux est d'environ 103 000 $.

12. Statut fiscal

Le CCRC étant une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)(L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu du Canada.

Renseignements sur le Conseil

Équipe de direction du CCRC

Brian A. Hunt
DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. HUNT A PARTICIPÉ À LA MISE SUR PIED DU CCRC ET IL SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS SA CRÉATION. AVANT D'OCCUPER SES FONCTIONS ACTUELLES AU CCRC, M. HUNT ÉTAIT PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE L'ONTARIO.

Kenneth J.A. Vallillee
PREMIER VICE-PRÉSIDENT DES INSPECTIONS

AVANT DE SE JOINDRE AU CCRC, M. VALLILLEE A ÉTÉ PENDANT TROIS ANS PREMIER VICE-PRÉSIDENT, FINANCES, D'UNE IMPORTANTE BANQUE CANADIENNE. AUPARAVANT, IL A PASSÉ DIX ANS À TITRE D'ASSOCIÉ ET DE DIRECTEUR DES NORMES COMPTABLES POUR LE CANADA D'UN CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INTERNATIONAL.

Galt Arthur
VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

M. ARTHUR EST UN ASSOCIÉ À LA RETRAITE DE DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L./S.R.L. OÙ SA SPÉCIALITÉ CONSISTAIT À FOURNIR DES SERVICES DE CERTIFICATION À DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE ET DE PLACEMENT AINSI QUE DES SERVICES DE VÉRIFICATION ET DE CERTIFICATION INFORMATIQUE. IL ÉTAIT DIRECTEUR DU SERVICE DE GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE DU CABINET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Glenn Fagan
VICE-PRÉSIDENT

AVANT DE SE JOINDRE AU CCRC EN 2010, M. FAGAN A PASSÉ PRESQUE DOUZE ANS À TITRE DE VICE-PRÉSIDENT, FINANCES, OU DE DIRECTEUR DES FINANCES DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES DANS LES SECTEURS MANUFACTURIER, DE LA CONSTRUCTION ET DES SERVICES. AUPARAVANT, M. FAGAN A ÉTÉ ASSOCIÉ EN CERTIFICATION DANS UN CABINET FUSIONNÉ À PRICEWATERHOUSECOOPERS S.E.N.C.R.L./S.R.L.

Kam Grewal
VICE-PRÉSIDENT DES NORMES

AVANT DE JOINDRE LES RANGS DU CCRC, M. GREWAL TRAVAILLAIT AU BUREAU NATIONAL DE PRICEWATERHOUSECOOPERS S.E.N.C.R.L./S.R.L., OÙ IL PRODIGUAIT DES CONSEILS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ, DE CERTIFICATION ET D'INFORMATION FINANCIÈRE. IL A EXERCÉ SES FONCTIONS DANS DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉ COMME LA TECHNOLOGIE, LES COMMUNICATIONS ET LA FABRICATION. M. GREWAL EST RESPONSABLE DES NORMES AU SEIN DU CCRC.

Marial Stirling
VICE-PRÉSIDENTE ET AVOCATE-CONSEIL

MME STIRLING, AVOCATE ET CA, POSSÈDE UNE EXPÉRIENCE DIVERSIFIÉE. ELLE A OCCUPÉ PLUSIEURS POSTES AVANT DE SE JOINDRE AU CCRC, NOTAMMENT CHEZ OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./S.R.L., À L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS (NORMES COMPTABLES), AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA ET DANS UN CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INTERNATIONAL PENDANT PLUSIEURS ANNÉES.

John Mastrella
DIRECTEUR DES RELATIONS INTERPROVINCIALES ET DIRECTEUR DES FINANCES

AVANT SON ARRIVÉE AU CCRC EN 2007, M. MASTRELLA A ÉTÉ CADRE SUPÉRIEUR EN FINANCES POUR UN CERTAIN NOMBRE DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES SECTEURS SUIVANTS : DISTRIBUTION, IMMOBILIER, AÉROSPATIALE, TECHNOLOGIE ET TOURISME. AVANT D'ÉVOLUER AU SEIN DE L'INDUSTRIE, M. MASTRELLA TRAVAILLAIT CHEZ KPMG S.E.N.C.R.L./S.R.L. À TORONTO.

Administrateurs

Nick Le Pan
PRÉSIDENT DU CONSEIL

ANCIEN SUPERINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, BUREAU DU SUPERINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, OTTAWA, ONTARIO.

Ian Bourne[2]
PRÉSIDENT, BALLARD POWER INC.; ADMINISTRATEUR, GROUPE SNC-LAVALIN, OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA, WAJAX CORPORATION ET CANADIAN OIL SANDS LIMITED; ET DIRECTEUR DES FINANCES À LA RETRAITE DE TRANSALTA CORPORATION, CALGARY, ALBERTA.

Ken Crump[1]
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, COAST WHOLESALE APPLIANCES INCOME FUND; VICE-PRÉSIDENT, ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION, CONSEIL DE COMMUNITY LIVING BRITISH COLUMBIA, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Guy Fréchette[1]
ANCIEN VICE-PRÉSIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ERNST & YOUNG S.E.N.C.R.L./S.R.L. ET ANCIEN ASSOCIÉ DIRECTEUR POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Sheryl Kennedy[1]
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, PROMONTORY FINANCIAL GROUP CANADA ET ANCIENNE SOUS-GOUVERNEURE DE LA BANQUE DU CANADA, TORONTO, ONTARIO.

Gary Porter[2]
ANCIEN DIRECTEUR ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PLACEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO ET COFONDATEUR À LA RETRAITE DE PORTER HÉTU INTERNATIONAL, BROCKVILLE, ONTARIO.

Jocelyn Proteau[2]
PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB; VICE-PRESIDENT DU CONSEIL ET DIRECTEUR PRINCIPAL DE 20/20 TECHNOLOGIES INC.; ADMINISTRATEUR DE RICHELIEU HARDWARE, CO2 SOLUTION ET FAMILIPRIX. ANCIEN PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE DU CANADA, FINANCIÈRE STANDARD LIFE INC. ET SOCIÉTÉ DE FIDUCIE STANDARD LIFE, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Alain Rhéaume[2]
FONDATEUR ET ASSOCIÉ DIRECTEUR, TRIO CAPITAL INC., ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES, QUÉBEC, ET ANCIEN PRÉSIDENT ET CHEF DE L'EXPLOITATION, MICROCELL TELECOMMUNICATIONS, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Peter W. Roberts[1]
ANCIEN PRÉSIDENT, CONSEIL SUR LA REDDITION DE COMPTES ET LA GOUVERNANCE, INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS, ANCIEN DIRECTEUR DES FINANCES, SIERRA WIRELESS INC. ET ANCIEN PRÉSIDENT DE L'INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF BRITISH COLUMBIA, VANCOUVER OUEST, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Informations corporatives

CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES
150, RUE YORK , BUREAU 200
CASE POSTALE 90, TORONTO (ONTARIO) M5H 3S5
TÉLÉPHONE : 416-913-8260
TÉLÉCOPIEUR : 416-850-9235
WWW.CPAB-CCRC.CA

Vérificateurs

Cowperthwaite Mehta
187, RUE GERRARD EST
TORONTO (ONTARIO) M5A 2E5

Conseiller juridique

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L./s.r.l.
66, RUE WELLINGTON OUEST, BUREAU 4200
TOUR TORONTO DOMINION BANK, CASE POSTALE 20, TORONTO-DOMINION CENTRE, TORONTO (ONTARIO) M5K 1N6

SHERYL KENNEDY A ETE NOMMEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 8 FEVRIER 2010.

WENDY K. DOBSON ET RONALD G. GAGE SONT ARRIVES A LA FIN DE LEUR MANDAT PROLONGÉ D'ADMINISTRATEURS LE 16 FEVRIER 2010.

GALT ARTHUR A PRIS SA RETRAITE, QUITTANT SES FONCTIONS DE VICE-PRESIDENT ET DE DIRECTEUR DES SYSTÈMES INFORMATIQUES LE 31 DECEMBRE 2010.

GLENN FAGAN EST RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES ET, DEPUIS LE 1ER JANVIER 2011, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.

1 MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
2 MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE GOUVERNANCE

AFIN D'ÊTRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, LE CCRC A CHOISI DE NE PAS IMPRIMER DES COPIES DE CE RAPPORT ANNUEL POUR DISTRIBUTION GÉNÉRALE. LE RAPPORT PEUT ÊTRE CONSULTÉ SUR LE SITE WWW.CPAB-CCRC.CA.